

COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

PROCÈS-VERBAL

153^e séance tenue le 24 septembre 2018 à 16 h 30

Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M. Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

M. Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

M. Louis Chabot – Chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer

ABSENCES :

Ressources internes

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

M. Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes

M. Jean-Pierre Valiquette – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la 152^e séance tenue le 27 août 2018

Le procès-verbal de la 152^e séance tenue le 27 août 2018 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 152^e séance tenue le 27 août 2018

Le procès-verbal de la 152^e séance tenue le 27 août 2018 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la 152^e séance tenue le 27 août 2018

Aucun suivi n'a été demandé.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SECRETÉAIRE

6. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité sur les demandes de démolition aura lieu le lundi 15 octobre 2018.

7. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la période de questions.

8. Démolir un bâtiment résidentiel – 40, rue Pine – District électoral d'Aylmer – Audrey Bureau

La demande du 40, rue Pine a été reportée à une séance ultérieure.

9. Démolir un bâtiment résidentiel – 121, rue Lamoureux – District électoral de Deschênes – Mike Duggan

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le projet de réutilisation du sol s'insère bien dans le quartier.

R-CDD-2018-09-24 / 25

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite démolir le bâtiment principal unifamilial isolé de deux étages situé au 121, rue Lamoureux;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne figure pas dans l'annexe 6 de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville de Gatineau en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a fait préparer une analyse de l'état de bâtiment par un architecte et que ce dernier recommande la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un projet de remplacement a été soumis afin de construire deux bâtiments en structure isolée de six logements chacun sur deux terrains qui seront créés après remembrement avec deux lots adjacents;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition :

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve la démolition du bâtiment principal existant, situé au 121, rue Lamoureux, aux conditions suivantes :

- L'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au programme de réutilisation du sol dégagé;
- L'approbation des dérogations mineures demandées;
- Le permis de construire relatif au programme de réutilisation du sol dégagé devra être délivré simultanément au certificat d'autorisation pour la démolition;
- Le propriétaire devra effectuer le dépôt d'une garantie financière irrévocable de 5000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition.

ADOPTÉ

10. Varia

Aucun point n'a été ajouté aux varia.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 40.